

Bruxelles, le 16 février 2024
(OR. en)

6532/24

**Dossier interinstitutionnel:
2023/0143(COD)**

**CODEC 462
ENFOCUSTOM 30
ENFOPOL 71
DATAPROTECT 82
JAI 256**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la décision 2009/917/JAI du Conseil en ce qui concerne sa mise en conformité avec les règles de l'Union relatives à la protection des données à caractère personnel (première lecture) - Adoption de l'acte législatif

1. Le 11 mai 2023, la Commission a présenté au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 16, paragraphe 2, du TFUE.
2. Le Contrôleur européen de la protection des données a rendu son avis le 4 juillet 2023².
3. Le 6 février 2024, le Parlement européen a adopté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil³.

¹ Doc. 9375/1/23 REV 1

² https://www.edps.europa.eu/system/files/2023-08/2023-0524_opinion_fr.pdf

³ Doc. 6268/24

4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Parlement européen qui figure dans le document PE- CONS 89/23.
5. Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif sera adopté.

Une fois signé par les présidents du Parlement européen et du Conseil, l'acte législatif sera publié au *Journal officiel de l'Union européenne*.
